

Covid-19, ou commencer à repenser l'égalité de droits et l'accès à la citoyenneté

Le piège du repli sur soi

NOTE D'ANALYSE
Mai 2020



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire



TERRE
SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement



Face à la pandémie liée au Covid-19, **le monde de la mobilité des personnes s'est subitement figé**. En quelques heures, les frontières internes de l'espace Schengen, vieux de 30 ans, ont été rétablies. Impossible désormais de rallier un continent à l'autre. **Chaque pays s'est replié sur lui-même, chacun s'est replié chez et sur soi.**

Malgré une crise sanitaire sans précédent, de nombreux États européens ont maintenu leur politique de démantèlement de campements, de persécution policière, de militarisation des frontières, de non-assistance aux personnes en danger notamment en Méditerranée. Partout dans le monde, au Brésil, aux USA, et ailleurs on a continué à nier les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables... et on a clamé la construction de murs pour se replier encore un peu plus. Ces pratiques ont d'ores et déjà des conséquences désastreuses : une hausse des morts et disparitions de personnes en Méditerranée, le risque de développement de foyers infectieux dans des zones de privation de liberté notamment dans les centres de tri (*hot spots*) à la frontière entre la Grèce et la Turquie, et dans les campements de personnes à la rue, l'absence d'accès aux soins ou aux droits juridiques les plus fondamentaux dont le droit d'asile. **Si un tournant n'est pas rapidement pris, cette crise sanitaire, économique et sociale aura aussi comme conséquence la précarisation extrême de personnes exilées abandonnées sans ressources.**

Que sera le monde d'après ? **Cette crise ne pourrait-elle pas aussi être porteuse d'espérance et constituer une opportunité pour exiger et mettre en œuvre un autre monde ?**

Oui, cette pandémie est venue distinguer les métiers vitaux, essentiels à notre société (liés aux soins, à l'alimentation, à la gestion des déchets et la propreté des espaces publics...), et met en lumière le paradoxe d'une société qui exploite massivement celles et ceux dont elle dépend, notamment les personnes exilées. Elle nous rappelle notre vulnérabilité et replace au cœur de nos préoccupations les notions de service public, de soin et la reconnaissance plus globale des droits. Elle peut et doit être une opportunité pour repenser l'accès à la santé et aux droits pour tous. **Après des mois de confinement, chacun se rappelle l'importance du lien social, du vivre-ensemble et mesure la chance de bénéficier d'une liberté de circulation et d'installation avec des droits.**

Que voulons-nous faire du monde de demain ? Voulons-nous rester dans un monde du chacun pour soi ou souhaitons-nous construire un monde où le lien social sera à nouveau au cœur ?

Ces libertés individuelles dont le confinement nous prive, le droit à une protection du travail ou à un service de santé publique, il serait peut-être normal que chacun en bénéficie.

Les citoyens européens font pour la première fois l'expérience d'être privés du droit de voyager, quand pour d'autres c'est la norme. A quand un monde où circuler librement et de façon raisonnée sera un droit pour tous, à quand une Europe et un monde où les principes d'égalité et de solidarité ne seront plus seulement le combat des associations ?

Quel est l'impact de cette pandémie sur la situation des personnes migrantes ?

Comment, nous, acteurs de la société civile, avons-nous été capables de nous mobiliser ?

Que nous enseigne cette crise sanitaire mondiale pour penser le monde de demain ?

LES OUBLIÉS DE LA CRISE SANITAIRE... MAIS PAS DES POLITIQUES DE RÉPRESSION

Mettant en lumière les exclusions et les inégalités qui régissaient nos sociétés, cette crise sanitaire est venue amplifier les failles profondes de nos systèmes de solidarité. **Nombreux sont celles et ceux qui, dans les campements, dans les foyers, sous les ponts, ont tout simplement été oubliés.**

Depuis le début de la crise, toutes les mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire sont transmises dans « la langue nationale » ; les personnes migrantes qui ne maîtrisent pas la langue sont privées de cette information vitale. Impossible également pour elles de lire et compléter une attestation dérogatoire. Partout où des mesures de couvre-feu ou d'état d'urgence ont été mises en place, la question de l'accès à la documentation sur les risques liés à la pandémie et sur les mesures prises par les gouvernements se pose. Nombre d'entre elles n'ont pas accès à des informations complètes et exactes, ce qui engendre aisément la panique et l'incompréhension dans les communautés. Le fossé qui se crée entre une population surinformée, abreuvée de paroles des commentateurs sur les radios et les chaînes d'information en continu, et une population vulnérable, mal informée et vivant dans des conditions d'extrême précarité, est non seulement dommageable dans la lutte contre le virus lui-même à court terme, mais aussi profondément destructeur à plus long terme pour reconstruire une cohésion sociale d'ores et déjà bien mise à mal.

Comment survivre lorsqu'on a un travail informel qu'on ne peut plus exercer ? En France et dans de nombreux pays, ces travailleurs, tout comme de nombreux travailleurs saisonniers, ne peuvent prétendre à aucun droit au chômage et se retrouvent ainsi sans ressources. Ce cas de figure concerne les travailleurs migrants informels du monde entier. Car oui, jusqu'à Nouadhibou en Mauritanie, le secteur informel est arrêté depuis la mi-mars, les secteurs du bâtiment et de la pêche sont en crise du fait de la pandémie du Covid-19. Nombreuses sont les personnes migrantes engagées dans la transformation des produits halieutiques, séchage et salage de poissons qui se retrouvent aujourd'hui sans emploi et sans ressources. Partout, les travailleurs migrants du secteur informel se

retrouvent ainsi livrés à eux-mêmes, dans une situation d'extrême précarité.

Comment se faire soigner lorsque, en situation irrégulière, l'on n'a pas accès aux droits fondamentaux tel que l'accès aux soins et que l'on se retrouve dès lors dans une situation de précarité accrue ? Nombreux sont ceux qui n'ont pas de couverture santé et n'ont pas les moyens de se faire hospitaliser... donc restent chez eux, même lorsqu'ils sont malades. Nombreuses sont les femmes enceintes, qui en situation irrégulière, ont réduit leurs déplacements de peur de devoir justifier de leurs titres de séjour. Nombreux sont les enfants migrants qui n'ont pas respecté leur calendrier de vaccination pour la même raison. Nombreux sont les pays européens où les personnes migrantes n'ont donc pas accès aux soins. En France, le Premier ministre proposait même en octobre dernier de mettre en place un délai de carence de trois mois pour l'accès à la « protection universelle maladie » par les demandeurs d'asile.

Comment rester confiné lorsque l'on a nulle part où l'être ? Partout dans les lieux de vie collectifs, comme dans les foyers de travailleurs migrants, les conditions de promiscuité rendent impossibles les mesures de distanciation sociale. Il est logiquement constaté dans plusieurs pays européens que l'épidémie se propage encore beaucoup plus vite dans les foyers immigrés où les personnes migrantes vivent souvent dans des conditions plus précaires. Il en va de même pour la France où la sur-occupation des chambres ne permet aucune protection contre la propagation de la maladie : « *Les résidents doivent se croiser, sans aucune protection, dans les cuisines, les WC, les douches, les escaliers... Les vieux se retrouvent complètement isolés et, sans ascenseurs, complètement démunis* »¹. On y compte déjà plusieurs décès. Ces conditions de sur-occupation sont aussi monnaie courante dans de nombreux logements insalubres où s'entassent les familles immigrées les plus vulnérables. Si certaines agences régionales de santé ont reconnu la fragilité de ces lieux de vie collectifs, les mesures d'isolement des cas positifs restent néanmoins limitées et les équipes médicales trop peu nombreuses.

Plus les conditions de vie et d'hébergement sont précaires et informelles, plus les mesures de protection contre les risques du Covid-19 sont inexistantes.

Des forêts de Oujda à la frontière algéro-marocaine, aux campements de la frontière franco-britannique, des centaines de personnes tentent de survivre. Elles n'ont quant à elles pas été confinées. La Plate-forme des Soutiens aux Migrants (PSM) alertait sur cette situation dès la mi-mars : « *La situation des personnes exilées est innommable : absence d'hébergement, froid, humidité, stress, fatigue, entassement à plusieurs dans des tentes légères, expulsions quotidiennes des lieux de vie, conditions sanitaires déplorables, insuffisance, éloignement voire absence*

1. Communiqué du Collectif pour l'Avenir des Foyers, 23 avril 2020 : <https://blogs.mediapart.fr/fini-de-rire/blog/250420/vivre-et-mourir-dans-un-foyer-de-travailleurs-migrants>

des dispositifs d'accès à l'hygiène. [...] Comment se laver les mains en l'absence de point d'eau ? Comment détecter les symptômes du Covid-19 alors même que la survie à la rue produit les mêmes symptômes ? Comment appeler le 15 sans téléphone ou sans batterie ? Comment se mettre à l'abri en cas de symptômes avérés ? ». Si quelques mises à l'abri par l'État dans différents centres de la région ont commencé, elles tardent à monter en puissance.

Dans les lieux privés de libertés et les zones d'enfermement qui continuent également de fonctionner, **l'arrivée du Covid-19 est synonyme de bombe à retardement, et le manque d'attention qui est porté à cette situation s'apparente pour certains à un crime contre l'humanité.** En France, dans les centres de rétention administratifs, tous s'accordent à dire que c'est bien une « protection au rabais pour les étrangers »³ qui est appliquée. La configuration des lieux, la promiscuité accrue, les conditions d'hygiène déplorables rendent impossible la mise en place des gestes barrières recommandés pour lutter contre la propagation du virus. Les masques et gels hydro-alcooliques n'existent ni pour les personnes migrantes ni pour ceux qui les accompagnent ou bien les encadrent. Alors que plusieurs cas de Covid-19 ont été détectés, les mesures de mise en quarantaine sont tardives et les fermetures de ces lieux se font encore attendre. Par conséquent, comme le conclut l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers à la mi-avril, « *la mise en danger de contamination de l'ensemble des personnes présentes est permanente* ». Dans les centres de tris des îles grecques, à la frontière gréco-turque, la situation est alarmante : « *A l'intolérable surpopulation, au manque d'infrastructures sanitaires (eau potable, douches, toilettes) et de nourriture, à l'hébergement sous tentes qui se solde chaque année par des morts par hypothermie, aux incendies à répétition, s'ajoute aujourd'hui le Covid-19* », explique Migreurop⁴.

2. Lettre ouverte de la PSM, 16 mars 2020 : <http://www.psmigrants.org/site/16-03-2020-lettre-ouverte-crise-sanitaire-queles-mesures-a-la-frontiere-franco-britannique/>

3. Communiqué de l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers « Fermeture des CRA : en temps de confinement, plus que jamais une exigence impérieuse ! 16 avril 2020 » : <http://observatoireenfermement.blogspot.com/p/communiqués-de-presse.html>

4. <http://www.migreurop.org/article2973.html>

Livrées à elles-mêmes, ne pouvant plus recevoir de soutiens des associations, les personnes migrantes vont bientôt faire face à une autre crise : c'est une crise alimentaire qui se joue là dans l'ombre de la crise sanitaire. Ce confinement impossible dans les campements n'est pas l'apanage de la France. Dans les bidonvilles d'Alger en Algérie ou dans les quartiers populaires de Tanger au Maroc, les personnes migrantes, demandeurs d'asile et réfugiés tentent de survivre. Là encore, c'est la question de la subsistance alimentaire qui désormais prime. À Nouadhibou en Mauritanie, les femmes et enfants migrants se bousculent devant le portail de la mission catholique pour demander produits de première nécessité et aide alimentaire.



Nina Marx / CCFD-Terre Solidaire

SI LES PERSONNES MIGRANTES SONT LES OUBLIÉES DE LA CRISE SANITAIRE, LES POLITIQUES MIGRATOIRES, ELLES, N'ONT NULLEMENT ÉTÉ OUBLIÉES OU MISES EN SUSPENS

Si les frontières sont fermées, les expulsions, elles, continuent. L'Algérie, après une courte pause, a repris les refoulements vers le Mali ; les personnes migrantes, qui ne peuvent plus être acheminées jusqu'à Bamako, restent bloquées à Gao durant des semaines.

En France, dans les campements à Calais, « *les expulsions forcées des campements se sont poursuivies malgré la crise sanitaire [...] ! Les violences policières se sont accrues sur les personnes exilées ; les forces de l'ordre ont sanctionné plusieurs associations par des contraventions, pour l'une d'elles, la police indiquant que les personnes exilées « n'étaient pas assez vulnérables » pour que les bénévoles puissent utiliser l'attestation dérogatoire à ce titre.* », témoigne la plate-forme des Soutiens aux Migrants.

Migreurop ajoute : « *La situation dans les camps grecs est emblématique de l'amplification de la violence liée au contrôle des migrant·e·s sous les effets du virus et des politiques sécuritaires visant à contenir sa propagation* ».

Dans les aéroports, qui restent des zones de passage et de brassage de populations, même en temps de confinement, la situation n'est pas meilleure. **Au mépris des règles sanitaires les plus élémentaires, en toute violation du droit d'asile et du principe de non-refoulement, les refoulements se poursuivent sans passage par la zone d'attente.** En pratique, cela signifie qu'une personne qui arrive par avion en France repartira directement dans son pays d'origine, au risque de faire circuler le virus du Covid-19. Plusieurs dizaines de personnes sont toujours bloquées aujourd'hui en salle d'embarquement tandis que d'autres sont enfermées en zone d'attente, sans aucune mesure adéquate pour les protéger, ni information sur les risques liés au Covid-19. Il s'agit là d'une détention arbitraire, l'enfermement n'ayant aucun motif juridique car l'éloignement des personnes est en principe impossible, pour permettre à la France de se replier un peu plus sur elle-même.

Non-accès à l'information, non-accès au travail ou à des conditions de subsistance dignes, non-accès à des lieux de vie protecteurs de la pandémie, non-accès aux droits sociaux fondamentaux, les personnes migrantes, qui comptent parmi les populations les plus vulnérables, semblent donc bien être les oubliées de cette crise sanitaire. Et c'est aussi le droit à la vie que cette pandémie affecte. Les naufrages et sauvetages de bateaux en mer Méditerranée, qui étaient devenus le quotidien, ont-ils disparu ? Non, les départs et les traversées continuent, notamment en Méditerranée centrale. « Plus de 1 000 personnes fuyant la Libye à bord de bateaux impropres à la navigation ont été signalées au

cours des dix derniers jours », témoigne SOS Méditerranée à la mi-avril.

Mais la fermeture des frontières rend impossible toute activité de sauvetage en mer, les Etats européens refusant les uns après les autres de fournir des ports de débarquement aux bateaux de sauvetage, au mépris de leur responsabilité de secourir les personnes en danger.

« *Effet collatéral de la crise sanitaire* », peut-on entendre...



Nina Marx / CCFD-Terre Solidaire

PARTOUT DANS LE MONDE, DES SOCIÉTÉS CIVILES SUR LE FRONT

UNE AIDE D'URGENCE IMMÉDIATEMENT MISE SUR PIED...

Empêchés de poursuivre leur travail d'accompagnement quotidien auprès des personnes migrantes à cause des mesures d'état d'urgence et de confinement, nombreux sont les acteurs de société civile qui ont pensé des « plans B » et se sont réorganisés. Permanences téléphoniques, distributions de masques et de gel hydroalcoolique pour protéger les personnes migrantes dans les centres d'accueil, traductions des documents d'information et des attestations de déplacement, la priorité a été donnée dès le début de la crise sanitaire à protéger les personnes exilées afin qu'elles ne soient pas considérées comme des citoyens de seconde zone. En France, les associations qui accueillaient quotidiennement les femmes migrantes, les personnes migrantes âgées, handicapées, se sont mises en branle pour assurer un accompagnement juridique à distance. En Argentine et au Brésil, les « cliniques de droits » continuent de fonctionner à distance, par téléphone et par mail, pour permettre aux personnes de poursuivre leur procédure de régularisation et accéder aux prestations sociales.

Mobilisations inédites également sur les réseaux sociaux pour traduire les documentations sur les gestes barrières et les attestations de déplacement dérogatoire en anglais, arabe, pashto, urdu, italien, amharique, soninké, espagnol, kurde, bengali, igbo, roumain, bambara, turc, allemand, chinois, géorgien !

Un grand mouvement de solidarité s'est mis en place en Tunisie, initié par différentes associations d'étudiants ou de travailleurs subsahariens, intitulé « Cellule Solidarité Africaine Covid-19 Tunisie » : distribution de denrées de quelques natures que ce soit, aide et assistance d'urgence. Mobilisation similaire à Tanger (Maroc) où les associations distribuent une aide alimentaire aux personnes exilées, notamment en période de Ramadan, ou à Gao (Mali) où les mesures barrières sont appliquées dans les centres d'accueil des personnes migrantes en transit grâce au port obligatoire du masque et au respect des mesures d'hygiène. À Dakar (Sénégal), plusieurs associations ont distri-

bué des kits d'hygiène et des kits alimentaires. À Mendoza (Argentine), des paniers alimentaires sont déposés devant les maisons des familles migrantes par les associations qui travaillent classiquement dans des activités de cohésion sociale et d'insertion.

Alors que les pays se confinaient les uns après les autres, les acteurs de la société civile ont donc choisi de donner la priorité à ceux qui n'étaient pas considérés dans cette situation inédite, et de leur apporter les aides essentielles à la survie.

Lorsque les associations étaient au front pour fournir une aide d'urgence, les dynamiques collectives se sont elles aussi mobilisées pour recenser les lieux de solidarité encore en activité malgré le confinement, les mesures spécifiques liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19 impactant les mineurs isolés, et les traductions de documents liés à la pandémie. En France, les États Généraux des Migrations (dans lesquels le CCFD-Terre Solidaire est très impliqué tant au niveau local que national), très mobilisés depuis le début du confinement, ont effectué ce recueil d'informations et proposent désormais un outil collaboratif permettant de recenser les pratiques administratives inhabituelles vis-à-vis des personnes exilées, et de faire le point sur leurs inquiétudes.

5. <http://www.migreurop.org/article2973.html>

DE L'AIDE D'URGENCE À L'INTERPELLATION !

En sus de l'accompagnement, parfois à distance, des personnes migrantes, et de l'aide d'urgence qui pallie l'indifférence des gouvernements partout dans le monde, les sociétés civiles se sont aussi mobilisées pour alerter, communiquer, interpellier.

Du Brésil, d'Argentine, de Thaïlande, d'Afrique du Sud, du Maroc, sont arrivés des déclarations, des communiqués, des *statement* d'acteurs de société civile qui interpellaient leurs gouvernements sur la situation de ces invisibles de la crise sanitaire mondiale et demandaient de mettre en œuvre de toute urgence des mesures de protection. Filet minimal de sécurité sociale, accès aux droits sociaux, accès aux soins, les demandes légitimes, et logiques si l'on veut freiner la pandémie se sont multipliées.

En France, et dès le mois de mars, plusieurs initiatives collectives se sont mises en branle pour demander la fermeture temporaire des lieux d'enfermement, les centres de rétention administratifs, les zones d'attente aéroportuaires. En dehors de quelques faibles mesures de quarantaine, elles ont reçu une fin de non-recevoir⁶. Demandes réitérées en avril à travers plusieurs communiqués de l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers alors que les enfermements illégaux se poursuivent, que les conditions restent très dégradées dans les CRA⁷ et que les refoulements sont toujours à l'ordre du jour dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy.

Face à l'absence de prise en considération des personnes les plus précaires à la rue, en habitat de fortune, ou confinées dans des conditions dangereuses (gymnases, dortoirs) particulièrement vulnérables face à une telle pandémie, plusieurs associations ont décidé de saisir le Conseil d'Etat. Nombreuses sont les associations qui ont alerté sur les risques de santé liés au confinement dans les logements précaires qui accueillent des familles en exil, et ont demandé des réquisitions de logement⁸.

Plusieurs rapporteurs des Nations Unies ont même été saisis pour dénoncer l'impact du Covid-19 sur les personnes vivant à la rue, les difficultés d'accès à l'eau, à des mesures d'hygiène adéquates, et réclamer un filet de dignité et de protection pour les familles, en particulier pour les enfants. **Un sujet historique et récurrent a particulièrement pris de l'ampleur, la question de la régularisation des personnes en situation administrative irrégulière.** Les lettres

6. Rejet du Conseil d'Etat le 27 mars 2020

7. « Fermeture des CRA : en temps de confinement, plus que jamais une exigence impérieuse ! » : <http://observatoireenfermement.blogspot.com/p/communiqués-de-presse.html>

8. A ce sujet, voir le Communiqué de presse du CCFD-Terre Solidaire, « Coronavirus : La France reste sourde aux appels des associations et la population migrante est plus que jamais invisible » <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-publications/nos-communiqués-de/coronavirus-la-france-6585>



Nina Marx / CCFD-Terre Solidaire

ouvertes, les pétitions, les interpellations directes des autorités gouvernementales et des élus locaux se sont multipliées ces dernières semaines à ce sujet, dans de nombreux pays.

Car oui, c'est bien l'absence de titre de séjour qui « *les prive de l'accès aux droits sociaux et fondamentaux tels que le droit au travail, au logement, aux prestations sociales* » et donc qui « *a un effet exponentiel sur la précarité vécue. L'absence de droit au chômage, le risque d'être contrôlé-e, placé-e en centres de rétentions administratives - véritables lieux propices* à la propagation du Covid 19 -, l'absence de logement personnel sont autant de facteurs qui accroissent les inégalités et renforcent les vulnérabilités »⁹. Sujet dont s'est emparée une centaine de parlementaires français qui se recommande de l'OMS dans la presse pour rappeler que « *les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour protéger les droits et la santé de chacun. La protection des droits et de la santé de tous permettra en réalité de contrôler la propagation du virus* », est tout à la fois l'argument de la gestion efficace de la crise sanitaire et le « *devoir d'une société solidaire en temps de crise* »¹⁰ qui sont avancés.

Plusieurs dizaines d'élus locaux sont allés plus loin en demandant une régularisation inconditionnelle et pérenne des personnes sans papier sur le sol français. Initiative inédite puisqu'elle regroupe des élus, des acteurs de société civile, du monde universitaire et du monde culturel. La mobilisation a été encore plus forte dans d'autres pays. La cellule mise en place en Tunisie a mené des actions de plaidoyer auprès des autorités tunisiennes sur l'importance

de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles, notamment « *régulariser tous les immigrés qui avaient introduit une demande avant l'entrée en vigueur des mesures de confinement sanitaire général* ». Cette initiative a été suivie par plusieurs municipalités de la banlieue de Tunis mais aussi à Sousse et Monastir.

Car oui, régulariser, c'est rétablir l'égalité des droits. Régulariser, c'est un premier pas pour accéder à la vie de son quartier, pour s'intégrer, c'est un premier pas vers la citoyenneté.

9. Lettre ouverte des Etats Généraux des Migrations : <https://eg-migrations.org/Lettre-ouverte-317-associations-et-collectifs-interpellent-le-President-de-la>
10. <https://www.lejdd.fr/Politique/info-jdd-coronavirus-104-parlementaires-demandent-a-edouard-philippe-la-regularisation-des-sans-papiers-3961456>

COVID-19, OU LES PRÉMICES D'UNE PRISE DE CONSCIENCE ?

Lorsque nous sortirons demain de nos maisons et appartements, que seront devenues ces personnes les plus vulnérables qui faisaient « la plonge » au restaurant où on allait déjeuner à la pause, ou nettoyaient la cage d'escalier ? Les inquiétudes sont fortes aujourd'hui de savoir comment se terminera cette pandémie dans les foyers, dans les campements, ou dans les immeubles précaires et déjà insalubres ; **de réaliser comment cette crise sanitaire se sera subrepticement mêlée à une crise sociale et économique encore bien plus violente et brutale.** Combien seront morts dans l'ombre des chiffres officiels, combien auront vécu le confinement comme une épreuve proche de l'invivable ?

Une autre inquiétude touche à la circulation des personnes. La cathédrale Notre-Dame de Paris s'est construite en 182 ans et a été partiellement détruite en quelques heures à cause d'une étincelle. Qu'en sera-t-il de la liberté de circulation dont, nous Européens, jouissons sans même plus réaliser que c'était un acquis de longue haleine. Fruit de discussions et de négociations politiques intenses, les frontières de l'Espace Schengen, avaient mis des années à s'ouvrir. **Elles se sont refermées en quelques minutes. Combien de temps mettront-elles à s'ouvrir à nouveau ? Au-delà du repli sur soi individuel favorisé par la peur du virus et par extension la peur de l'autre, c'est bien le repli sur soi de chaque pays qui est aujourd'hui le danger majeur des politiques de demain.** Impossible de se rendre en Italie ou Espagne, ne parlons même pas de nos prochains déplacements au Maroc ou au Sénégal.

Et pourtant. Ne sommes-nous pas là en train de réaliser que c'est bien dans ce monde cloisonné, « confiné », que vit la majorité de la population. Car si nous, Européens, avons le droit de passer nos congés d'été en Afrique, les Africains eux, Covid-19 ou non, ne se posent guère ce genre de questions. Cette pandémie ne nous conduit-elle pas à prendre conscience des inégalités de traitement qui sont devenues structurantes de nos sociétés ?

Céder au repli sur soi ou prendre conscience que le monde doit évoluer, que nous nous vivons tous dans un seul et même monde et qu'il n'existe pas les citoyens et les autres. Nous avons aujourd'hui le choix.

Face à ce choix, que nous enseigne cette crise sanitaire liée au Covid-19 ? Les faits sont là eux-aussi. Lorsque, face à un virus qui circule, une partie de la population ne peut pas se soigner, c'est toute la société qui est en danger. Le monde individualiste dans lequel nous avons pris l'habitude de vivre en fermant les yeux sur les conditions de vie de nos voisins n'est tout simplement pas compatible avec la mondialisation des biens et de l'économie dans laquelle nous vivons.

La « mobilité » du Covid-19, qui ne connaît ni frontières sociales, ni frontières géographiques, nous montre, s'il en était besoin, combien nos destins sont liés ; nous montre combien fermer les yeux sur le sort de son voisin, aussi exilé ou immigré soit-il, est illusoire et égoïstement inutile ; nous montre combien nous devons aujourd'hui changer de perspective, et repenser l'égalité de droits et la citoyenneté, repenser la gouvernance, et repenser la solidarité.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous pouvons faire le choix de nous placer dans la perspective d'une gouvernance solidaire et d'une citoyenneté réinventée.

Dans le « monde d'après », on devra pouvoir repenser l'accès aux droits fondamentaux, quel que soit le pays où on est né. On devra pouvoir être citoyen là où on habite. **La citoyenneté de résidence, voire la citoyenneté universelle, deviennent des évidences lorsque l'on prend conscience que nous sommes tous « colocaterre(s) »¹¹.** Il ne s'agit pas là seulement de reconnaître à la marge des droits à des personnes exclues, mais bien de réinventer l'échelle du « nous » et réaffirmer l'universalité des droits et de la citoyenneté. Car, ce qui fait alors le dénominateur commun de nos sociétés, ce n'est pas l'endroit où l'on naît ou la régularité du statut administratif mais bien plutôt l'endroit où l'on choisit de vivre.

Dans le « monde d'après », on devra pouvoir repenser la gouvernance de la mobilité et de la migration. On l'a vu pendant cette crise, les acteurs de société civile ont été au premier plan, non seulement pour pallier les indifférences des États mais aussi pour être forces de proposition. **Parce que la situation l'a imposé, parce qu'ils étaient poussés par les acteurs de la société civile, certains échelons institutionnels ont montré leur capacité à trouver des solutions pour garantir un filet de dignité aux personnes les plus exclues.** De nombreuses villes se sont mobilisées, comme Bologne par exemple, pour héberger les personnes sans abri notamment dans les écoles fermées ou en ouvrant des logements, un réseau de villes européennes s'est proposé d'accueillir les mineurs des hotspots de Grèce. Plusieurs villes espagnoles comme Malaga ont noué des partenariats avec des associations humanitaires comme la Croix Rouge pour distribuer des bons alimentaires aux personnes migrantes en situation irrégulières qui ne reçoivent aucune aide pendant la durée de la crise sanitaire. Partout où les

11. Tribune signée par le CCFD-Terre Solidaire : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/070520/pour-une-re-gularisation-inconditionnelle-et-pe-renne-des-personnes-sans-papiers>

Etats ont été absents, la solidarité s'est réorganisée. Tous ces acteurs doivent pouvoir être associés à la (re)construction des politiques de demain¹².

Dans le « monde d'après », on devra pouvoir repenser la solidarité. La pandémie liée au Covid-19 a fait naître de nouvelles formes de solidarité et en a renforcé d'autres. Partout dans le monde, sont arrivés des messages de soutien et de solidarité. Jamais l'on a autant pris soin de ses voisins, jamais le lien social n'a été aussi essentiel, jamais on ne s'est autant inquiété des charges qui pèsent sur le restaurant chinois de l'angle de la rue. Jamais la question de l'annulation de la dette des pays africains n'a eu autant le vent en poupe et n'a été portée par autant de chefs d'État.

Aujourd'hui, **dans un horizon globalement très sombre, il y a bien quelques éclaircies.** Même si elles ne sont jamais suffisantes, même si on peut souvent y déceler une logique utilitariste, les revendications des sociétés civiles ont été entendues dans plusieurs pays.

Le Portugal a fait le choix pragmatique de régulariser temporairement toutes les personnes qui en avaient fait la demande avant la mise en place de l'état d'urgence sanitaire. Dans le même temps, les permis de séjour qui arrivaient à échéance sont renouvelés automatiquement. Choix pragmatique puisque de fait les services publics, notamment les services d'immigration, sont fermés. Choix tout de même solidaire puisque dans les faits, cela permettra aux immigrés d'accéder aux services publics de santé, signer un contrat de travail, ouvrir un compte bancaire et surtout demander l'allocation destinée aux travailleurs qui doivent rester chez eux pour s'occuper de leurs enfants ou parents. En bref, cela donne les mêmes droits qu'aux Portugais¹³. Impossible de chiffrer le nombre de personnes concernées, mais il s'agit de dizaines de milliers de personnes. Bien sûr, les moins convaincus dénonceront la logique utilitariste, le Portugal a besoin de main d'œuvre ! Bien sûr, on pourra dire que ce n'est pas suffisant. Mais il n'empêche que **c'est un premier pas** et un acquis fondamental sur lequel, malgré le fait que ce soit temporaire, il ne sera pas chose facile de revenir en arrière !

12. Pour aller plus loin, voir la synthèse de la Rencontre Alliance Migrations (octobre 2019) organisée par l'OCU et l'ANVITA qui a lancé la construction d'une alliance entre acteurs de société civile et autorités locales pour proposer une gouvernance alternative des migrations : https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/actes_rencontre_alliance_migrations_3-4_octobre_2019-1.pdf

13. <https://www.courrierinternational.com/article/pandemie-le-portugal-regularise-temporairement-ses-immigres-pour-les-proteger-du-covid-19>



L'Italie s'est trouvée confrontée aux mêmes types de questionnements. Face au manque de travailleurs saisonniers de l'agriculture qui venaient habituellement d'Europe de l'Est pour travailler aux champs et n'ont pas pu se déplacer pour cause de Covid-19 et des fermetures des frontières, la mobilisation des acteurs de la société civile et notamment des syndicats a été très forte. Résultat, **200 000 personnes seront bientôt régularisées et obtiendront un contrat de travail dans le secteur agricole**. Là aussi, les sceptiques dénonceront la logique utilitariste car ce n'est guère par charité que l'Italie a fait ce choix. Mais le résultat est là, la crise sanitaire a accéléré et permis ce que le ministère de l'Agriculture et le secteur professionnel demandaient depuis longtemps sans être entendus. Cela permet ainsi de sécuriser la situation de plusieurs centaines de milliers de personnes, qui étaient déjà là, travaillaient déjà de manière informelle, payées en dessous des seuils minimaux, exploitées, qui vivaient dans des conditions précaires et n'avaient pas accès aux soins.

En Tunisie, **la mobilisation sans précédent de la « Cellule Solidarité Africaine Covid-19 Tunisie » a eu un impact direct sur les décisions adoptées par le gouvernement tunisien**, qui a annoncé début avril, prendre des mesures pour prolonger les droits de séjour dans le pays. « Des mesures vont être appliquées pour permettre aux étrangers en Tunisie de mener une vie normale et d'être traités comme tous les autres citoyens en cette période de coronavirus », a indiqué le ministre tunisien chargé des droits de l'Homme et des relations avec la société civile. « Il faut respecter les droits et la dignité de toutes les personnes sans aucune discrimination. Ce virus touche toute l'humanité, et Tunisien ou étranger ont les mêmes droits pour être soignés et pour vivre dignement¹⁴. » Les personnes migrantes qui ne peuvent plus travailler à cause des mesures de confinement pourront prétendre à des aides financières et se faire soigner. Là encore, les autorités semblent avoir pris en compte les recommandations et alertes des acteurs de la société civile¹⁵.

Mesures de régularisation, prolongation de titres de séjour... ces mesures sont des gouttes d'eau mais ne dit-on pas que ce sont les gouttes d'eau qui font les grandes rivières ?

Début avril, l'Allemagne a annoncé se préparer à organiser un pont aérien pour recueillir des personnes retenues dans les camps de la frontière gréco-turque. Depuis plusieurs mois, les acteurs de société civile, les associations européennes ne rivalisent pas d'imagination pour dénoncer avec force les conditions de vie catastrophiques des personnes retenues sur l'île de Lesbos. **Nombreuses ont été et sont les alertes pour dire combien l'arrivée du Covid-19 dans ces espaces confinés et insalubres provoquerait une hécatombe**. Le site est aujourd'hui sur-occupé (près de 6 fois plus de personnes que prévu y sont cantonnées). 1500 personnes devraient être accueillies à Berlin, dans des structures créées à cet effet lors de l'arrivée des réfugiés syriens en 2015. Une illustration que l'Allemagne souhaite éviter de tomber dans le piège du repli sur soi.

ET SI LE MONDE D'APRÈS ÉTAIT DIFFÉRENT ?

Optimisme naïf ou utopie réaliste, il ne nous est pas interdit de rêver que toutes ces petites lumières éclairent encore davantage l'horizon, pour construire demain un monde où la mobilité, qui s'est subitement figée, reprendrait mais cette fois-ci sans hiérarchie entre populations ; un monde où la solidarité serait un bien commun auquel tous auraient envie de contribuer au-delà des applaudissements sur le balcon ; un monde où chacun pourrait se rendre à l'hôpital sans être terrorisé à l'idée de se faire contrôler ses papiers ; un monde où le lien social serait au cœur, sans distinction de couleurs.

Non, le repli sur soi ne peut définitivement pas constituer le moindre élément de réponse.

Et si le monde d'après était différent ?

Contact :

Nina MARX

Responsable Équipe Migrations

Tél. : 01 44 82 81 75

Mail : n.marx@ccfd-terresolidaire.org

¹⁴. https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/coronavirus-la-tunisie-prend-des-mesures-en-faveur-des-etrangers-notamment-des-africains-sahariens_3907013.html

¹⁵. Pour aller plus loin, voir l'article du CCFD-Terre Solidaire « Covid-19 : en Tunisie, des associations de migrants impulsent la solidarité » : <https://ccfd-terresolidaire.org/actualites/covid-19/covid-19-en-tunisie-des-6604>



Convaincu que la solidarité ne connaît pas de frontières, le CCFD-Terre Solidaire est engagé sur les questions de migrations depuis 1976. Il soutient politiquement et financièrement des associations d'accompagnement aux personnes migrantes et acteurs de la diaspora en France et partout dans le monde. Il fonde son expertise sur la relation de confiance qu'il entretient avec ces acteurs de terrain en première ligne pour lutter contre les inégalités et permettre un accès aux droits pour tous.

Fort de cette légitimité, le CCFD-Terre Solidaire participe au débat d'idées pour être force de proposition et démontrer que des politiques migratoires alternatives sont possibles. Ancrés sur des témoignages venus d'Amérique latine ou d'Afrique, le CCFD-Terre Solidaire se mobilise dans plusieurs collectifs (Organisation pour une Citoyenneté Universelle, CRID, États Généraux des Migrations notamment) pour travailler ces alternatives, montrer que les politiques migratoires ont suffisamment dévoilé leurs insuffisances pour ne plus être construites que par les seuls Etats et que d'autres acteurs (société civile, villes, élus locaux) doivent y être associés.

Aujourd'hui, la crise sanitaire mondiale liée au Covid-19 nous renforce dans notre conviction qu'un autre monde est possible, que ce monde n'est probablement pas si éloigné si nous ne tombons pas dans le piège si facile du repli sur soi.

+ de **400**
organisations
partenaires

700
projets internationaux
dans 63 pays

15 000
bénévoles

2,2
millions de
bénéficiaires

Pour suivre notre actualité,
engager ou poursuivre le dialogue, retrouvez-nous sur :



ccfd-terresolidaire.org



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement - Terre Solidaire
4, rue Jean Lantier 75001 Paris - Tél : 01 44 82 80 00